

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2709

8 novembre 2011

SOMMAIRE

Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l.	130019	Hub Investments S.à r.l.	129997
Accurate S.A.	130026	Irs Rail S.A.	129986
Acier Invest S.A.	130027	Johnson Controls Luxembourg BE S.A. .	130008
Acier Invest S.A.	130032	LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l.	130020
AC & K S.A.	130024	One Distribution Lux 2 S.à r.l.	130024
Action Investment Company S.A.	130019	Unirec S.A.	129986
Action Investment Company S.A.	130019	Valluga S.A.	129994
Adga Rhea Consultants S.A.	130027	VCP VII Holdco Lux Sàrl	129995
Aides au Développement d'Entreprises de Services S.A.	130022	VCP VII Luxco 7 S.à r.l.	129995
AIGGRE Sporta S.à r.l.	130030	VELO SPORTS CENTER Marc BROERS s.à r.l.	129995
Ai Mediq S.A.	130019	Venglo Capital S.A.	129995
Air Liquide Welding Luxembourg S.A. ..	130027	Venusia Real Estate Investment S.A.	129996
Alain Maquet Projects & Consulting Sàrl	130027	Welku S.A.	129996
Albastro Investholding S.à r.l.	130028	Willemite Investments S.A.	129996
Allmende S.A.	130028	WK Holding S.A.	129996
Alpha Fund Management S.à r.l.	129986	World Cosmetics S.A.	129996
Altodomos	130028	WSB 1 Grundstück S.A.	130006
Amaranthe Octogone S.à r.l.	130023	Xtreme S.A.	130006
American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l.	130023	Xtreme S.A.	130006
Anthemis Group S.A.	130029	Xylopart S.A.	130006
ANTHEMIS Holdings S.à r.l.	130029	Yorkshire SPF S.A.	130007
AOF Haitai (Luxembourg) S.à r.l.	130029	Yorkshire SPF S.A.	130007
APIA Real Estate S.à.r.l.	130030	York Trading S.A.	130007
A.P.V. S.A.	130018	York Trading S.A.	130007
Ateliers de constructions métalliques SE- THIAL	130023	York Trading S.A.	130018
August Management S.A.	130024	ZIM Europa Maritime Company S.à r.l. .	130018
Corporate Credit (Europe) S.A.	130032	ZIM Haifa Maritime Company S.à r.l. ...	130018
dictant S.à r.l.	130019	ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l. ..	130018

Unirec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 18.960.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2011

- Les mandats d'Administrateur de Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et de Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 2011.

Certifié sincère et conforme

UNIREC S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011132964/21.

(110153547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Alpha Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 134.426.

—
Extrait des résolutions prise par l'associé unique de la société avec résolution circulaire du 15 septembre 2011

En date du 15 septembre 2011, l'Associé Unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Maurizio Colombo, né le 20 décembre 1972 à Novara (Italie), demeurant professionnellement au 14, Via delle Acacie, 28100 Novara (Italie), en tant que gérant de la Société avec effet au 15 septembre 2011 et à durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme

Pour ALPHA FUND MANAGEMENT S.À R.L.

TMF COMPLIANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011133010/15.

(110153546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Irs Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 163.494.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of September.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Manfred Klaus Hans-Jürgen VON SCHWERIN, lawyer, born on 22nd December 1956 in Kassel (D), residing at D-81545 München, 3, Harthausen-Strasse,

represented by Me Catherine DELSAUX SCHOY, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated on August 24th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "IRS RAIL S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 17 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

Among other things, the Company may use its funds to create, manage, develop and liquidate a portfolio consisting of any securities or patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any company, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant any support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has participating interests.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates. The issued share capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (€ 31.000) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a par value of thirty one Euro (€1, -) each.

In addition to the share capital, there may be a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the sole Manager or the Board of Managers.

The authorised capital of the Company is fixed at two hundred and seventy five thousand Euro (275,000) consisting of additional two hundred and seventy five thousand (275,000) shares, each with a nominal value of one Euro (€1.-) each.

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase in the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Following each increase in the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

Shares will be in registered form or at bearer at the shareholder's choice.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 17 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as their proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the seventeenth of May in each year at 12.00 (Luxembourg time) and for the first time in 2012.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, unless it has been recorded at a general meeting of shareholders that the Company has a sole shareholder, in which case the composition of the Board of Directors can be limited to one member until the next ordinary general meeting following the recording of the existence of more than one shareholder. In this case, the sole director of the company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose a chairman among its members, and may choose a vice-chairman among its members. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in their absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as their proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company or if applicable, by the sole signature of the sole director, or the sole signature of the managing director or the single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 14. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2011.

Art. 15. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 16. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 17. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions - Payment

The Articles of the Company thus having been established, the shares have been subscribed as follows:

Mr Manfred Klaus Hans-Jürgen VON SCHWERIN, prenamed	31,000, shares
TOTAL	31,000, shares

and paid up to 100% by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty one thousand Euros (31.000.- EUR) is from this day at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies have been observed.

Extraordinary General Meeting

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions.

First resolution

The following person is appointed as sole director for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016:
Mr Manfred Klaus Hans-Jürgen VON SCHWERIN, lawyer, born on 22nd December 1956 in Kassel (D), residing at D-81545 München, 3, Harthausen Strasse.

Second resolution

Has been appointed statutory as the auditor for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016:
Ernst & Young S.A., with registered office in 7, rue Gabriel Lippmann, Münsbach, L-5365 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 47.771.

Third resolution

The registered office is fixed at 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix onze, le sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Manfred Klaus Hans-Jürgen VON SCHWERIN, avocat, né le 22 décembre 1956, à Kassel (D), demeurant à D-81545 München, 3, Harthausen Strasse,

représenté par Me Catherine DELSAUX SCHOY, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 24 août 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles

La partie comparante, agissant ès qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «IRS RAIL S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 17 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le côté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant de cette prime d'émission est à la libre disposition du Conseil de d'Administration.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent soixante-quinze mille Euro (EUR 275.000) consistant en deux cent soixante-quinze mille (275.000) actions supplémentaires, chacune d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par action. Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou des droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre parla Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires dans le cas d'une émission d'Actions contre apport en numéraire.

Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Suivant chaque augmentation conformément et dans les limites du capital autorisé, réalisé et acté conformément aux lois, l'article 5 devra faire l'objet d'une modification afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification doit être enregistrée par un acte notarié selon les instructions du conseil d'administration ou d'une quelconque personne dûment mandaté par le conseil d'administration pour ce faire.

Les actions seront émises sous forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 17 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les activités de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 17 mai de chaque année à 12.00 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2012.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, à moins qu'il ait été établi durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique, ou, au cas où un administrateur délégué a été nommé, par la seule signature de l'administrateur délégué, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 16. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 17. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 18. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par la partie comparante, les actions ont été souscrites comme suit:

M.Manfred Klaus Hans-Jürgen VON SCHWERIN, prénommé,	31.000 actions
TOTAL	31.000 actions

Les actions ont été libérées à hauteur de 100% par versement en espèces d'un montant de trente et un mille Euro (EUR 31.000), la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La personne suivante a été nommée administrateur unique pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Monsieur Manfred Klaus Hans-Jürgen VON SCHWERIN, avocat, né le 22 décembre 1956, à Kassel (D), demeurant à D-81545 München, 3, Harthausen Strasse.

Deuxième résolution:

La personne suivante a été nommée commissaire pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

La société anonyme Ernst & Young S.A., établie et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Münsbach, L-5365 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. DELSAUX SCHOY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40018. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130862/452.

(110151070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Valluga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6116 Junglinster, 10, rue Gaalgebierg.

R.C.S. Luxembourg B 145.891.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/09/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011133653/12.

(110153918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

VCP VII Holdco Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.859.

Par résolutions signées en date du 28 juillet 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de Classe A avec effet au 15 juillet 2011

2. Nomination de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de Classe A avec effet au 15 juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133654/15.

(110154006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

VCP VII Luxco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.879.

Par résolutions signées en date du 28 juillet 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de Classe A avec effet au 15 juillet 2011

2. Nomination de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de Classe A avec effet au 15 juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133655/15.

(110154012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

VELO SPORTS CENTER Marc BROERS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 19, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 53.529.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133657/10.

(110153783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Venglo Capital S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011133658/9.

(110153757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Venusia Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011133659/10.

(110154171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Welku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 70.697.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133666/10.

(110153818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Willemite Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.616.

Extrait du conseil d'administration tenu le 12 septembre 2011

Le conseil d'administration, a pris en date du 12 septembre 2011 les résolutions suivantes:

- Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Le conseil d'administration constate que Monsieur José CORREIA, Monsieur Christophe DAVEZAC et Madame Géraldine SCHMIT, administrateurs de la société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133667/16.

(110153944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

WK Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.246.

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'Administrateur de la société WK HOLDING S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Stella Maffei.

Référence de publication: 2011133668/10.

(110153737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

World Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.133.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133669/10.

(110153797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Hub Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.498.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of the month of September.
Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- David Andrew Creighton, director of companies, having his address at Malone Park House, 36 Malone Park, Belfast BT9 6WL, Northern Ireland;
- Ashleigh Victoria Creighton, director of companies, having her address at 36 Cultra Avenue, Holywood BT18 0AY, Northern Ireland;
- Lewis Andrew Creighton, director of companies, having his address at Malone Park House, 36 Malone Park, Belfast BT9 6WL, Northern Ireland;
- Nicholas Reid, director of companies, having his address at 32 Rushvale Road, Ballyclare, Co. Antrim, BT3 99NN, Northern Ireland;

All here represented by Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, pursuant to four proxies dated 14 September 2011, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Hub Investments S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Hub Investments S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, certificates, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or any other company or entity as the Company may deem fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at eleven thousand seven hundred Pounds Sterling (£ 11,700) divided into eleven thousand seven hundred (11,700) shares with a par value of one Pound Sterling (£ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Any Transfer of Shares shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with the provisions set out in these articles of incorporation and in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time. Any recognition or inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in any applicable shareholders agreement.

Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Management of the Company shall always be subject to the provisions set out in these articles of incorporation or in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time.

The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different

classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers or in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder rights. All the rights attached to the shares shall be exercised in compliance with the provisions set out in these articles of incorporation and in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time.

Each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder may take part in general meetings or written resolutions. He has a number of votes equal to the number of Company shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for

collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Any Distribution shall always be realised in compliance with the provisions set out in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time.

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations. Liquidation proceeds shall be paid in accordance with the provisions set out in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2012.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

- David Andrew Creighton having subscribed to four thousand ninety five (4,095) shares of the eleven thousand seven hundred (11,700) shares each of a nominal value of one Pound Sterling (£ 1).
- Ashleigh Victoria Creighton having subscribed to two thousand three hundred and forty (2,340) shares of the eleven thousand seven hundred (11,700) shares each of a nominal value of one Pound Sterling (£ 1).
- Lewis Andrew Creighton having subscribed to two thousand three hundred and forty (2,340) shares of the eleven thousand seven hundred (11,700) shares each of a nominal value of one Pound Sterling (£ 1).
- Nicholas Reid having subscribed to two thousand nine hundred and twenty five (2,925) shares of the eleven thousand seven hundred (11,700) shares each of a nominal value of one Pound Sterling (£ 1).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eleven thousand seven hundred Pounds Sterling (£ 11,700) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the under-signed notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros.

The amount of the share capital is valued at EUR 13,406.60.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Nicholas Reid, director, born in Addington, United Kingdom, on December 27, 1964 having his professional address at 32-38 Linenhall Street, Belfast, BT2 8BG, Northern Ireland, as Class A manager;
 - David Andrew Creighton, director, born in Belfast, Northern Ireland, on June 9, 1961 having his professional address at 32-38 Linenhall Street, Belfast, BT2 8BG, Northern Ireland, as Class A manager;
 - Gérard Birchen, company director, born in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, on December 13, 1961 having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as Class B manager;
 - Frank Pletsch, company director, born in Trier, Germany, on July 15, 1974 having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as Class B manager;
 - Georges Scheuer, company director, born in Luxembourg, Luxembourg, on June 5, 1967 having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as Class B manager.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing person signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- David Andrew Creighton, administrateur de sociétés, ayant son adresse au Malone Park House, 36 Malone Park, Belfast BT9 6WL, Irlande du Nord;
- Ashleigh Victoria Creighton, administrateur de sociétés, ayant son adresse au 36 Cultra Avenue, Holywood BT18 0AY, Irlande du Nord;
- Lewis Andrew Creighton, administrateur de sociétés, ayant son adresse au Malone Park House, 36 Malone Park, Belfast BT9 6WL, Irlande du Nord;
- Nicholas Reid, administrateur de sociétés, ayant son adresse au 32 Rushvale Road, Ballyclare, Co. Antrim, BT3 99NN, Irlande du Nord;

Tous ici représentés par Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations en date du 14 septembre 2011, qui seront enregistrées ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agisse, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Hub Investments S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Hub Investments S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris horizontalement ou verticalement) ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société est partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à onze mille sept cent Livres Sterling (£ 11.700) divisé en onze mille sept cent (11.700) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Tout Transfert de parts sociales devra être effectué, et sera valable et reconnu par la Société seulement s'il est effectué conformément aux dispositions de ces statuts et de tout pacte d'associés applicable tel qu'il peut en être conclu entre les associés au cours du temps. Toute reconnaissance ou inscription d'un Transfert de parts sociales devra être conforme aux dispositions de tout pacte d'associés applicable.

Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Gérance de la Société devra être effectuée conformément aux dispositions de ces statuts et de tout pacte d'associés applicable tel qu'il peut en être conclu entre les associés au cours du temps.

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tous acte de disposition et d'administration tombant dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. A l'égard des tiers, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations en relation avec la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale, ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période

indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas la nomination par l'assemblée générale des différentes classes de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction ;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société ; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne.

Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits des associés. Tous les droits attachés aux parts sociales devront être exercés conformément aux dispositions de ces statuts et de tout pacte d'associés applicable tel qu'il peut en être conclu entre les associés au cours du temps.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Toute distribution devra être effectuée conformément aux dispositions de ces statuts et de tout pacte d'associés applicable tel qu'il peut en être conclu entre les associés au cours du temps.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Les produits de liquidation devront être payés conformément aux dispositions de ces statuts et de tout pacte d'associés applicable tel qu'il peut en être conclu entre les associés au cours du temps.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les

sociétés commerciales, telle que modifiée, dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

- David Andrew Creighton a souscrit pour quatre mille quatre-vingt quinze (4.095) parts sociales des onze mille sept cent (11.700) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune;
- Ashleigh Victoria Creighton a souscrit pour deux milles trois cent quarante (2.340) parts sociales des onze mille sept cent (11.700) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune;
- Lewis Andrew Creighton a souscrit pour deux milles trois cent quarante (2.340) parts sociales des onze mille sept cent (11.700) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune;
- Nicholas Reid a souscrit pour deux milles neuf cent vingt cinq (2.925) parts sociales des onze mille sept cent (11.700) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de onze mille sept cent (£ 11.700) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille cent Euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 13.406,60.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - Nicholas Reid, administrateur de sociétés, né le 27 décembre 1964 à Addington, Royaume-Uni, avec une adresse professionnelle au 32-38 Linenhall Street, Belfast, BT2 8BG, Irlande du Nord, Gérant de Classe A;
 - David Andrew Creighton, administrateur de sociétés, né le 9 juin 1961 à Belfast, Irlande du Nord, Royaume-Uni, avec une adresse professionnelle au 32-38 Linenhall Street, Belfast, BT2 8BG, Irlande du Nord, Gérant de Classe A;
 - Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Luxembourg, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Gérant de Classe B;
 - Frank Pletsch, administrateur de sociétés, né le 15 juillet 1974 à Trèves, Allemagne, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Gérant de Classe B;
 - Georges Scheuer, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Gérant de Classe B.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau à Junglinster, en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2011. Relation GRE/2011/3290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130845/500.

(110151110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

WSB 1 Grundstück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.418.

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'Administrateur de la société WSB 1 GRUNDSTÜCK S.A avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Stella Maffei.

Référence de publication: 2011133670/10.

(110153733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Xtreme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XTREME S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011133672/11.

(110154113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Xtreme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XTREME S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011133673/11.

(110154161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Xylopart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.626.

Le bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133675/10.

(110153986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Xtreme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.571.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 juillet 2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XTREME S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011133674/16.

(110154339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Yorkshire SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 82.150.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 22 septembre 2011, que la société Juria Consulting S.A., établie à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant, la société European Consultants (Luxembourg) S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011133676/17.

(110154247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Yorkshire SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 82.150.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133677/10.

(110154248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

York Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 83.125.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133679/10.

(110154240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

York Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 83.125.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 16 septembre 2011, que la société Juria Consulting S.A., établie à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant, la société European Consultants (Luxembourg) S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011133678/16.

(110154239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Johnson Controls Luxembourg BE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 163.493.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of September,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

Johnson Controls SA/NV, having its registered office at De Kleetlaan 3, Diegem, 1831, Belgium and registered under number 0402916521 with the Commercial register of Brussels, represented by Jonathan Hug, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 September 2011;

which proxy after being signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party acting in the capacity described above has drawn up the following Articles of Incorporation of a company which it hereby declares to form and on which it has agreed as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares.

The company will exist under the name of "Johnson Controls Luxembourg BE S.A.".

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the sole director or, as the case may be, the board of directors.

In the event that the sole director or, as the case may be, the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind of instrument and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings. It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant security interest over its assets;

- make deposits at banks or with other depositaries

- raise funds, issue bonds and notes (including, but not limited to, exchangeable bonds and notes), in order to carry out its activity within the frame of its corporate object.

The above enumeration is enunciative and is not limitative.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its object but excluding any banking activity.

In general the company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose".

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of EUR 50,000 (fifty thousand euro) divided into 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 50 (fifty euro) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III. - Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Sole Director. In case the company has one sole shareholder, the company can be administered by a sole director, which director shall exercise all the powers of the board of directors as set out in Article 11.

Art. 8. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholder (s) ratify/ies the election at their next general meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting and the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office of the company. These means of communication must satisfy the technical requirements ensuring an effective participation at the meeting, the deliberations of which are retransmitted on a continuous basis.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The members of the board of directors as well as any other person(s) attending the meeting of the board of directors, shall not disclose, even after the end of their relationship, the information they possess on the company and the disclosure of which could harm the interests of the company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is the public interest.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

If the board of directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 13. Appointment of a Permanent Representative. Any director which is a legal entity must appoint a permanent representative.

Art. 14. Conflicts of Interest. If any member of the board of directors of the company has or may have any personal interest in any transaction of the company, such member shall disclose such personal interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the board of directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the company.

No contract or other transaction between the company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the board of directors, or any officer of the company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole director or, as the case may be, the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditor(s) / Approved Auditor(s). Except where according to the Luxembourg laws, the company's annual accounts must be audited by an approved auditor, the business of the company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory auditor(s) will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders

The approved auditor(s) will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders, which will determine their number and the minimum duration of their mandate. The approved auditor(s) may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 11 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

As long as one shareholder holds all shares in the company, all powers vested in the general meeting of the shareholders will be exercised by the sole shareholder. The resolutions of the general meeting of shareholders or the sole shareholder which are taken within the scope of the first paragraph of this Article shall be recorded in minutes or drawn up as a written decision.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the thirty-first day of March of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders representing together at least ten percent of the company's subscribed capital may require the inclusion of one or more new points in the agenda of all general meetings. Such request shall be addressed to the registered office of the company by registered mail at least five days before the general meeting is held.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex, e-mail or fax.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be transmitted on a continuous basis.

Art. 21. Sole Shareholder. If the company has only one shareholder, the sole shareholder exercises all the powers of the general meeting of shareholders as set out in Article 16.

The resolutions of the sole shareholder which are taken within the scope of the first paragraph of this Article shall be drawn up as a written decision.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 22. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of October and ends on the last day of September of each year.

The sole director or, as the case may be, the board of directors draws up the annual accounts. It submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) (if any) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the sole director or, as the case may be, the board of directors, the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholder(s) as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the sole director or, as the case may be, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The sole director or, as the case may be, the board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders adopted in the manner required by Luxembourg law for the amendment of these Articles of Incorporation unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 30 September 2012.

Subscription and Payment

The party appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, has subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
Johnson Controls SA/NV	EUR 50,000	1,000	EUR 50,000
Total	EUR 50,000	1,000	EUR 50,000

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above-named person, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to take the following resolutions.

I) The number of directors is set at 3 (three).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in March 2013:

1. Steven E Quick, private employee, having his professional address at Tower 1 Royal Pavilion, Wellesley Road, Aldershot GU11 1P2 Hampshire, United Kingdom;
2. Guy Holden, private employee, having his professional address at Tower 1 Royal Pavilion, Wellesley Road, Aldershot GU11 1P2 Hampshire, United Kingdom;
3. Joseph Lanners, retired, having his professional address at 9, rue Bellevue, L-8013 Strassen, Luxembourg;

II) The number of statutory auditor(s) is set at 1 (one).

The following has been elected as approved auditor (réviseur d'entreprises agréé) until the date of approval by the sole shareholder of the annual accounts as at 30 September 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-65477.

III) The registered office of the company is established at 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the person appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the person appearing known to the undersigned notary by its name, usual surname, civil status and residence, the said person appearing has signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le quinze septembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Johnson Controls SA/NV, ayant son siège social à De Kleetlaan 3, Diegem, 1831, Belgique et inscrite sous le numéro 0402916521 auprès du registre de Commerce de Bruxelles, représentée par Jonathan Hug, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le treize septembre 2011;

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes par le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts. La société est initialement composée d'un associé unique, propriétaire de l'ensemble des actions.

La société adopte la dénomination «Johnson Controls Luxembourg BE S.A.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration.

Au cas où l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou dans des sociétés étrangères ou toutes autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte portant sur des instruments et des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; et la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses portefeuilles.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque;

- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers;

- consentir des sûretés portant sur ses avoirs;

- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;

- recueillir des fonds, émettre des obligations et des billets (notamment, sans que cette énumération soit limitative, des obligations et billets échangeables), afin d'exercer ses activités dans les limites de son objet social.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La société peut effectuer toutes opérations, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute opération qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de EUR 50,000 cinquante mille euros divisé en 1,000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III. - Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Administrateur unique. Si la société a un unique actionnaire, la société peut être administrée par un administrateur unique, qui exercera tous les pouvoirs du conseil d'administration, tels que détaillés à l'article 11.

Art. 8. Conseil d'administration. La société peut être administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'associé unique ou le cas échéant, les actionnaires ratifier a/ont la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion du conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas de partage des voix, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et de s'assurer de leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion et la réunion sera considérée comme ayant eu lieu au siège social de la société. Ces moyens de communication doivent permettre une participation effective à la réunion dont les délibérations doivent être retransmises de manière continue.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les membres du conseil d'administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Si le conseil d'administration est composé d'un seul membre, les résolutions de l'administration unique seront documentées par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondateurs de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. Désignation d'un représentant permanent. Toute personne morale membre du conseil d'administration doit désigner un représentant permanent.

Art. 14. Conflits d'intérêt. Si un membre du conseil d'administration de la société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la société, celui-ci devra en aviser le conseil d'administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision. Si le conseil d'administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du conseil d'administration ou tout fondé de pouvoir de la société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 15. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur unique ou, le cas échéant, par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire(s) aux comptes / Réviseur(s) d'entreprises agréé(s). La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non.

Sauf dans certains cas prévus par la loi luxembourgeoise où les comptes annuels de la société doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires et la situation financière de la société, inclus ses livres et comptes doivent être revus par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le(s) commissaire(s) aux comptes agréé(s) sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans, et il(s) restera/ont en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est/sont rééligible(s) et il(s) peut/vent être révoqué(s) à tout moment par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Les réviseurs d'entreprise agréé(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre et la durée minimale de leur mandat. Les réviseurs d'entreprise agréé(s) peut/peuvent, selon le droit luxembourgeois, être révoqué(s) pour motif grave ou par consentement mutuel.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Aussi longtemps qu'un associé unique détiendra toutes les actions de la société, tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires seront exercés par l'associé unique.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique prises en application du paragraphe 1 du présent article doivent être documentées dans un procès verbal ou prendre la forme de résolutions écrites.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le trente et unième jour du mois de mars de chaque année à 11.00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 20. Procédure, Vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par e-mail, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont transmises de façon continue.

Art. 21. Associé unique. Si la société ne comprend qu'un seul actionnaire, ce dernier exercera tous les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires, tels que détaillés à l'article 11.

Les résolutions de l'associé unique qui sont prises en application du premier paragraphe du présent article prendront la forme de résolutions écrites.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la société commence le premier jour d'octobre et finit le dernier jour de septembre de chaque année.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration établit les comptes annuels. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10 %) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration, l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise par la loi luxembourgeoise pour la modification de ces statuts

Lors de la dissolution par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

130017

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 30 septembre 2012.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
Johnson Controls SA/NV	EUR 50,000	1,000	EUR 50,000
Total	EUR 50,000	1,000	EUR 50,000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Évaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes/se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

I) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en mars 2013:

1. Steven E Quick, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Tower 1 Royal Pavilion, Wellesley Road, Aldershot GU11 1P2 Hampshire, Royaume-Uni;
2. Guy Holden, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Tower 1 Royal Pavilion, Wellesley Road, Aldershot GU11 1P2 Hampshire, Royaume-Uni;
3. Joseph Lanners, retraité, ayant son adresse professionnelle à 9, rue Bellevue, L-8013 Strassen, Luxembourg;

II) Le nombre de réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est fixé à 1 (un).

Est nommé réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et son mandat viendra à expiration à l'issue de la date d'approbation par l'associé unique des comptes annuels clos au 30 septembre 2012.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au Route d'Esch, L1471 Luxembourg, Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65477.

III) Le siège social de la société est établi à 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Hug, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011130864/531.

(110151041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

ZIM Europa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133681/11.

(110153711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

A.P.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APV S.A.

Référence de publication: 2011133689/10.

(110154826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

York Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 83.125.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133680/10.

(110154241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

ZIM Haifa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133682/11.

(110153712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133684/11.

(110153709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

dictant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.217.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133688/10.

(110155079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.221.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Domiciliary Agent

Référence de publication: 2011133690/12.

(110155008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Action Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133691/10.

(110155049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Action Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.310.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133692/10.

(110155050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Ai Mediq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.029.

Société constituée par Me Henri Hellinckx le 23 juillet 2010, acte publié au Mémorial C n° 2096 du 6 octobre 2010.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 1^{er} avril 2011 que:

Monsieur Alexey Platonenko, demeurant à 8/2 Yaroslavskoe road, Moscou, Russie est nommé avec effet au 1^{er} avril 2011 en tant qu'administrateur-délégué, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour extrait
Jean WAGENER
Le mandataire

Référence de publication: 2011133693/15.

(110154469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 89.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.865.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Mr Olivier Thill, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 9 September 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.865, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations CN° 1843 of 23 September 2009, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 10 August 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 85,625 (eighty-five thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 3,500 (three thousand five hundred euro) to an amount of EUR 89,125 (eighty-nine thousand one hundred twenty-five euro) via the issuance of 28 (twenty-eight) new ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of an amount of EUR 11.48 (eleven euro and forty-eight cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 85,625 (eighty-five thousand six hundred twenty-five euro), represented by 685 (six hundred eighty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 3,500 (three thousand five hundred euro),

to an amount of EUR 89,125 (eighty-nine thousand one hundred twenty-five euro), represented by 713 (seven hundred and thirteen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

via the issuance of 28 (twenty-eight) new ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of an amount of EUR 11.48 (eleven euro and forty-eight cent).

All the 28 (twenty-eight) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 3,511.48 (three thousand five hundred eleven euro and forty-eight cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 713 (seven hundred and thirteen) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 89,125 (eighty-nine thousand one hundred twenty-five euro), represented by 713 (seven hundred and thirteen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Jusseau,

ici représentée par M. Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 9 septembre 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.865, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1843 du 23 septembre 2009, modifié pour la dernière fois selon acte de Maître Martine Schaeffer du 10 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR

85.625 (quatre-vingt-cinq mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 3.500 (trois mille cinq cents euros) à un montant de EUR 89.125 (quatre-vingt-neuf mille cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 28 (vingt-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et paiement d'une prime d'émission de EUR 11,48 (onze euros et quarante-huit cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

4 Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 85.625 (quatre-vingt-cinq mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 685 (six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par le biais d'une augmentation de EUR 3.500 (trois mille cinq cents euros)

à un montant de EUR 89.125 (quatre-vingt-neuf mille cent vingt-cinq euros), représenté par 713 (sept cent treize) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), par voie d'émission de 28 (vingt-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et le paiement d'une prime d'émission de EUR 11,48 (onze euros et quarante-huit cents).

Toutes les 28 (vingt-huit) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en espèces et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 3.511,48 (trois mille cinq cent onze euros et quarante-huit cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 713 (sept cent treize) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 89.125 (quatre-vingt-neuf mille cent vingt-cinq euros), représenté par 713 (sept cent treize) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros)."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen &

Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2011. LAC/2011/40581. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130881/141.

(110150735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Aides au Développement d'Entreprises de Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 115.388.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le vendredi 15 juillet 2011 à 10 heures

Résolutions

Troisième résolution:

Nomination de Mme Claudine Denis-Kaminski au conseil d'administration en remplacement de Mme Sylvie Peignaud, démissionnaire.

Madame Claudine Denis-Kaminski demeure professionnellement au 50, rue Basse, L-7307 Steinsel.

Cette résolution est mise au vote et recueillie l'unanimité.

Quatrième résolution:

Réélection des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Messieurs Henri de Crouy-Chanel, Alexandre Marguet et Madame Claudine Denis-Kaminski se (re)présentant comme administrateurs et la Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (en abrégé CLERC) proposant un renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes, l'assemblée vote leur réélection à l'unanimité, et ce pour la période s'écoulant de la date de cette assemblée jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016

Référence de publication: 2011133694/21.

(110154986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Amaranthe Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.428.

Extrait des résolutions prises par les gérants par voie circulaire le 12 septembre 2011

Les gérants, ont pris en date du 12 septembre 2011 les résolutions suivantes:

- Les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Les Gérants constatent que Madame Géraldine SCHMIT, Gérant de catégorie A de la société et Monsieur Alan DUNDON, Gérant de catégorie B de la société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133695/17.

(110154706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 124.888.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 5 septembre 2011

Il résulte que:

- Suite à la démission de Monsieur Mark Heggstad avec effet au 5 septembre 2011, est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée, prenant effet à ce jour, Monsieur Derrick Kenneth Palidwar, né le 4 octobre à Edmonton au Canada, demeurant professionnellement à Zwalufhof 2, 3652 LV Woerdense Verlaat, Pays Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/09/2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011133696/16.

(110154678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Ateliers de constructions métalliques SETHIAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8293 Keispelt, 25, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 14.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ateliers de constructions métalliques SETHIAL Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011133699/11.

(110154742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

August Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 156.979.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 septembre 2011 à 14h30 à Luxembourg Ville

L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Alain Geurts et Guillaume Scroccaro et de Madame Frédérique Mignon de leurs mandats d'administrateur.

L'Assemblée nomme Monsieur Joseph WINANDY, né le 16 février 1946 à Ettelbruck, demeurant à L-5960 Itzig, 92 rue de l'Horizon, la société JALYNE SA, établie et ayant son siège à L-1746 Luxembourg, rue Joseph Hackin, 1 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B158952 et représentée par Jacques Bonnier né le 04 mai 1949 à Wervik (Belgique) et domicilié 1 rue Joseph Hackin L-1746, la société COSAFIN SA, établie et ayant son siège à L-1746 Luxembourg, rue Joseph Hackin, 1 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B70588 et représentée par Jacques Bordet né le 07.03.1941 à Lyon (France) et domicilié 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée décide d'accepter la démission de A&C Management Services S.à r.l et de nommer KPMG AUDIT, ayant son siège au 9 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B103590 au poste de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011133700/21.

(110154512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

AC & K S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17.
R.C.S. Luxembourg B 96.252.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 28 septembre 2011

La nouvelle adresse de la société est:

26, Ëlwenterstrooss
L-9952 Drinklange

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011133703/12.

(110154785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

One Distribution Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.407.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"ONE DISTRIBUTION S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154.397,

duly represented by Ms. Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in Luxembourg,

by virtue of two proxies given to her under private seal, on 18 respectively 19 July 2011,

which proxies, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present for registration purposes.

Such appearing party is the sole shareholder of the company "ONE DISTRIBUTION LUX 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154 407, incorporated pursuant to a notarial deed of the on 12 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1780 of 31 August 2010. The articles of association have been amended pursuant a notarial deed on 3 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 420 of 4 March 2011.

The appearing party representing the whole share capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change with immediate effect the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to US Dollar (USD).

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company of two hundred ninety four thousand nine hundred seventy eight Euro (EUR 294,978.-) into four hundred twenty-seven thousand thirty-nine point sixty-five US Dollars (USD 427,039.65) on the basis of the exchange rate of 30 June 2011 stated to be EUR 1 = USD 1,4477.

Third resolution

The sole shareholder resolves to cancel the par value of the two hundred ninety four thousand nine hundred seventy eight (294,978) shares of the Company and representing its entire subscribed share capital.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the company by an amount of sixty point thirty-five US Dollars (USD 60.35), so as to raise it from its present amount of four hundred twenty-seven thousand thirty-nine point sixty-five US Dollars (USD 427,039.65.-) to four hundred twenty seven thousand one hundred US Dollars (USD 427,100.00) without issue of new shares.

The sole shareholder subscribed to the share capital increase of sixty point thirty-five US Dollars (USD 60.35), paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contributions in cash, in a aggregate amount of sixty point thirty-five US Dollars (USD 60.35) has been produced to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article five (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

Art. 5. Share Capital. (first paragraph). "The capital is set at four hundred twenty-seven thousand one hundred US Dollars (USD 427,100.00.-) divided into two hundred ninety-four thousand nine hundred seventy-eight (294,978) shares without par value."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«ONE DISTRIBUTION S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 397,

dûment représentée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, le 18 respectivement le 19 juillet 2011, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de la société «ONE DISTRIBUTION LUX 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 407, constituée suivant un acte notarié en date du 12 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1780 du 31 août 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 3 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 420 du 3 mars 2011.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer avec effet immédiat la devise d'expression du capital social de la Société d'Euros (EUR) en US Dollars (USD).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir avec effet immédiat le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante dix-huit euros (294,978.- EUR) en quatre cent vingt-sept mille trente-neuf virgule soixante-cinq US Dollars (USD 427,039.65) sur base du taux de change du 30 juin 2011 d'un montant de EUR 1 = USD 1,4477.

Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des deux cent quatre-vingt quatorze mille neuf cent soixante dix-huit (294,978) parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de soixante virgule trente-cinq US Dollars (60.35 USD) pour le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-sept mille trente-neuf virgule soixante-cinq US Dollars (USD 427,039.65) à un montant de quatre cent vingt-sept mille cent US Dollars (USD 427,100.00) sans émission de nouvelles parts sociales.

L'associé unique, a souscrit à l'augmentation de capital au montant de soixante virgule trente-cinq US Dollars (USD 60.35), payé par un apport en numéraire.

La preuve des documents justificatifs de la souscription et du montant total des apports en numéraire de soixante virgule trente-cinq US Dollars (USD 60.35) a été rapportée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à quatre cent vingt-sept mille cent US Dollars (USD 427,100.00), divisé en deux cent quatre-vingt quatorze mille neuf cent soixante-dix-huit (294,978) parts sociales sans désignation de valeur nominale».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2011. Relation: EAC/2011/11450. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011130918/115.

(110151303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Accurate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 6A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.862.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011133704/9.

(110155053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Acier Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 148.475.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011133705/9.
(110154643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Adga Rhea Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 102.264.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/09/2011. Signature.
Référence de publication: 2011133706/10.

(110154812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Air Liquide Welding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 5, rue de la Déportation.
R.C.S. Luxembourg B 67.583.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 31 JUILLET 2011

Démission du mandat d'administrateur de Monsieur Teughels Francis né le 29/07/1946 à Mechelen, demeurant au 291 Stationsstraat B-2860 Sint-Katelijne-Waver.

Démission du mandat d'administrateur de Monsieur Chris De Baerdemaeker né le 22/11/1968 à Leuven, demeurant au 9 Gaatstraat B-3320 Hoegaarden.

Démission du mandat d'administrateur délégué de Monsieur Teughels Francis né le 29/07/1946 à Mechelen, demeurant au 291 Stationsstraat B-2860 Sint-Katelijne-Waver

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur De Flines Edmond au poste d'administrateur, né le 01/04/1952 à Soest, demeurant au 40 Résidence Jacques Lambert B-4607 Dalhem.

Nomination de Monsieur Hendrickx Patrick au poste d'administrateur, né le 20/10/1967 à Turnhout, demeurant au 27/A Meulegoor B-2370 Arendonk.

Nomination de Monsieur Van Hooijdonk Ronald au poste d'administrateur, né le 21/09/1963 à Halsteren, demeurant au 16 Schiethoek NL-4614 Bergen op Zoom.

Nomination de Monsieur Hendrickx Patrick au poste d'administrateur délégué, né le 20/10/1967 à Turnhout, demeurant au 27/A Meulegoor B-2370 Arendonk.

Pour extrait sincère et conforme
Le bureau
Patrick Hendrickx / Van Hooijdonk Ronald / De Flines Edmond
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2011133707/26.

(110154489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Alain Maquet Projects & Consulting Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 5, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 151.066.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 27.09.2011. Signature.
Référence de publication: 2011133708/10.

(110154555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Albasto Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.402.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du
10 septembre 2011

il résulte que l'associé est

Jan H. VAN LEUVENHEIM

28 rue Jean de Beck

L-7308 Heisdorf

Luxembourg

pour 100 parts sociales à concurrence de 100 % de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011133709/19.

(110154428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Allmende S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.902.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 août 2011

Le mandat d'administrateur de Madame Barbara STEFFENS et de Monsieur Peter SCHÄR n'ont pas été renouvelés.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Manuela HICK, Selbständig, demeurant au 191, Landstr., A-3610 Weissenkirchen;
- Wolfgang SOHST, Verleger, demeurant au 6 A, Rühmkorffstr., D- 12209 Berlin;
- Dr. Udo STALZER, Selbständig, demeurant au 41/11, Schweizertalstr., A- 1130 Vienne;
- Dr. Gitta VERLEI, Kauffrau, demeurant au 15, Breisacherstr., D- 81667 München;
- Leo VOGT, Geschäftsführer, demeurant au 106, Melanchtonstr., D- 75015 Bretten.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

- BDO Audit, Société Anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133710/21.

(110154461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Altodoms, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 124.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALTODOMOS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011133713/11.

(110154738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Anthemis Group S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.982.

1. En date du 16 septembre 2011 le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Le Conseil d'administration constate que Sandra ANSAY administrateur catégorie B et Alan DUNDON administrateur de catégorie B de la Société transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133718/15.

(110155021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

ANTHEMIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.140.

1. En date du 16 septembre 2011 le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Le Conseil de gérance constate que Sandra ANSAY gérant de catégorie B et Alan DUNDON gérant de catégorie B de la Société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133719/15.

(110155020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

AOF Haitai (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 92.213.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés prises en date du 27 Septembre 2011 par acte sous seing privé:

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée «AOF Haitai (Luxembourg) S.à r.l.», ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 31 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 400 du 11 avril 2003 (la Société).

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440 du 12 mai 2005.

Les documents sociaux et les livres de la Société doivent être conservés, pendant une période de cinq (5) années à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Septembre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011133720/27.

(110154439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

APIA Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.568.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.826.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 12 septembre 2011.

Le conseil de gérance, a pris en date du 12 septembre 2011 les résolutions suivantes:

- Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Le Conseil de Gérance constate que Madame Géraldine SCHMIT, Gérant de catégorie B de la Société a transféré son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133723/16.

(110154705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

AIGGRE Sporta S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.675.

In the year two thousand and eleven, on the ninth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AIG EUROPE II HOLDINGS S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, Rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.078, here represented by Mister Nicholas PROCOPENKO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 6th, 2011.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "AIGGRE Sporta S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 10B, Rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul HENCKS, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, the latter remaining depository of the minutes, on July 19th, 2007 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2085 dated September 25th, 2007 whose bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, on December 19th, 2008 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 343 dated February 17th, 2009;

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

- That the appearing party is the current partner of the Company;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company to 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
2. Subsequent amendment of article 2.1., first sentence of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

130031

First resolution

The Sole Partner decided to transfer the registered office of the Company from L-8070 Bertrange, 10B, Rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht to L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Second resolution

The Sole Partner decided furthermore to subsequently amend article 2.1., first sentence of the Articles of Association of the Company as follows:

“ Art. 2. Registered office.

2.1. (first sentence). The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred euro (EUR 600).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AIG EUROPE II HOLDINGS S.à r.l., une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, Rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.078, ici représentée par Monsieur Nicholas PROCOPENKO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 6 septembre 2011.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que AIGGRE Sporta S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10B, Rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, lequel est dépositaire de la minute, en date du 19 juillet 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2085 du 25 septembre 2007 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 343 du 17 février 2009;

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune;

- Que le comparant est le seul associé actuel de la Société;

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
2. Modification subséquente de l'article 2.1., première phrase des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Deuxième résolution

L'associé décide également de modifier en conséquent l'article 2.1., première phrase des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. Siège social.

2.1. (première phrase) Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros (600.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Procopenko et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40573. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131322/102.

(110151920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Acier Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 148.475.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 septembre 2011.

L'assemblée décide de nommer le conseil d'administration suivant, pour la période expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31.12.2011 à tenir à 2012:

- Monsieur Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur

- Monsieur Carlo SANTOIEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur et Président

- Monsieur Gianni DE BORTOLI, né le 13 mai 1979 à Bossou, Belgique et résidant professionnellement 106 Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACIER INVEST S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011132541/19.

(110153567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Corporate Credit (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.490.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corporate Credit (Europe) SA

Caceis Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011133778/12.

(110154661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.
